



**Association Burundaise pour la Protection des Droits
Humains et des Personnes Détenues « A.PRO.D.H »**

RAPPORT DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018

1. INTRODUCTION

Le présent rapport évoque les différentes violations des droits humains commises dans différents coins du pays tout au long du mois de septembre 2018. Ce rapport se veut modeste car il ne prétend pas mettre en évidence tous les cas de violations des droits humains commis au cours du mois concerné par le présent rapport.

Nous procéderons dans un premier temps par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car, pour nous, une telle approche permet de mieux apprécier la situation des droits humains dans l'espace et dans le temps considéré.

Ainsi, au plan sécuritaire, nous évoquerons un état d'insécurité quasi permanente dans tout le pays, insécurité caractérisée par des exactions de toutes natures et des actes d'intimidation commis par les Imbonerakure (jeunes militants du parti au pouvoir, le CNDD/FDD) contre :

- des non membres de leur parti pour les contraindre à adhérer à leur idéologie,
- toutes personnes présumées avoir voté NON au scrutin référendaire du 17 mai 2018,
- des citoyens sans moyens ou qui ne veulent pas donner des lourdes contributions qui sont imposées soit pour les élections de 2020, soit pour la construction des infrastructures de ce parti, soit encore pour financer les fêtes organisées par le même parti.

La paix et la tranquillité de la population ont également été grandement menacées par

- des attaques sans répit des groupes armés non identifiés sur les voies publiques,
- des attentats à la grenade qui dans les ménages et dans les bistros,
- des discours d'intimidation, de menace de mort et d'incitation à la justice populaire prononcés par les autorités administratives, Ces menaces étant normalement proférées à l'endroit des présumés opposants qui sont qualifiés de rebelles ou toutes personnes qui n'a pas la moindre intention d'adhérer au CNDD/FDD.

Au plan politique, des marches manifestations ont été organisées dans toutes les provinces du pays pour s'insurger contre le rapport de la Commission d'Enquête des Nations Unies sur le Burundi. Au cours de ces manifestation, les propos incendiaires qui constituaient les slogans des manifestants ont traumatisé et créé un climat de peur au sein de la population.

Dans le domaine judiciaire, le rapport mentionne des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, des cas de personnes enlevées et portées disparues. Les victimes de telles violations sont surtout les présumés opposants politiques et toutes autres personnes qualifiées de rebelles du simple fait qu'elles ne sont pas partisans du CNDD/FDD.

Les principaux auteurs des arrestations sont des Imbonerakure, des agents du Service National des Renseignements (SNR) et des policiers. Les personnes arrêtées sont souvent tabassées et conduites parfois dans les cachots clandestins si elles ne sont pas directement tuées. La population ne cesse de dire que ce sont les Imbonerakure qui sont les plus actifs dans ces actes. Ces jeunes, sans foi ni loi, sont parvenus à s'imposer au-dessus de la police et cela, dans plusieurs localités du pays.

Notre rapport se penchera deuxièmement sur les cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées, en tentant de faire ressortir les catégories d'auteurs. Les cas de personnes tuées sont dominés par les découvertes macabres de cadavres dans les cours d'eau, dans des buissons et dans des endroits cachés. Bien plus, les cas de justice populaire et de règlement de compte gagnent du terrain, cela étant une conséquence directe de l'impunité qui gangrène notre pays. Quant aux personnes blessées, les responsables de coups et blessures sont surtout les Imbonerakure qui agissent également sous le couvert de l'impunité.

Les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants développés dans le présent rapport sont, selon la population, également attribuables aux Imbonerakure et aux agents du Service National de Renseignement (SNR).

Notre rapport ne laissera pas de côté les cas de viol en tant que pire forme de violence basée sur le genre.

Avant de conclure notre rapport, nous reviendrons sur quelques propositions et recommandations dans le but d'inciter les pouvoirs publics à reconsidérer la situation des droits de l'homme qui, dans notre pays, tend à se compliquer du jour au lendemain.

***** *****

2. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

2.1. Du point de vue sécuritaire

Au cours du mois de septembre 2018, la paix et la tranquillité de la population ont été dangereusement menacées dans tous les coins du pays, tantôt par les exactions des Imbonerakure, tantôt par des attaques de groupes ou de personnes armés non identifiés, aussi bien dans les ménages que dans les bistros.

2.1.1. Des menaces et bavures des Imbonerakure.

1- En date du 5 septembre 2018, au marché central de Kirundo et dans les rues qui y entrent, des policiers accompagnés par le prénommé Ezéchiel, chef de zone et des Imbonerakure conduits par Bisereka ont barricadé des routes empêchant des activités de ce marché. Selon des sources sur place, la population a été contrainte d'aller accueillir le flambeau de la paix. Selon les mêmes sources, des marchandises de petits commerçants ont été jetées par terre et ces derniers ont été fouettés, accusés d'être des opposants au parti CNDD-FDD.

2- En date du 8 septembre 2018, dans certaines communes de la province Karuzi, des Imbonerakure, utilisant des véhicules de certains membres du parti CNDD-FDD, ont sillonné les rues des communes Buhiga, Gitaramuka, Bugenyuzi et Gihogazi en scandant des chants d'intimidation disant que les opposants doivent déguerpir au risque d'être lynchés. Selon des sources sur place, le rassemblement a eu lieu au chef-lieu de la commune Buhiga. Certains des Imbonerakure étaient en tenue policière, d'autres en tenue militaire et aucune activité n'avait été préparée par ce parti, au niveau national, à cette date.

3- En date du 17 septembre 2018 vers 21 heures, sur la sous-colline Budida, colline Cimba, zone Nyabiraba, commune Gishubi, province Gitega, le prénommé Jean Marie a été attaqué à la machette par un Imbonerakure, habitant de cette localité. Il l'accusait de se promener durant les heures de patrouille. Selon des sources sur place, Jean Marie s'est protégé avec un bidon. Il a porté plainte auprès des notables de cette colline et ceux-ci ont étouffé cette affaire en demandant une amende de 70.000 FBU à cet Imbonerakure.

4- En date du 24 septembre 2018, au chef-lieu de la commune Gitaramuka, province Karuzi, une réunion des Imbonerakure a été tenue dirigée par l'administrateur communal Jeannette NINGABIYE, accompagnée du représentant communal des Imbonerakure, le prénommé Manassé, son adjoint Innocent NTUNZWENIMANA ainsi qu'Alexandre NDAMAMA, commissaire communal de police. Selon des sources sur place, ils ont décidé que tout homme du centre de la commune Gitaramuka doit participer aux rondes nocturnes, que le couvre-feu commence à 20 heures et que des cabarets doivent fermer à 19 heures. Selon les mêmes sources, les Imbonerakure ont été ordonnés d'assurer l'ordre des relèves en collaboration avec les chefs de dix ménages. En plus, ils ont fixé que quiconque sera appréhendé en train de circuler au-delà de 20 heures sera conduit au cachot et qu'une amende lui sera infligée.

5- En date du 24 septembre 2018 vers 11 heures, sur la colline Kiranda, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, deux groupes d'Imbonerakure se sont affrontés à coups de bâtons et de gourdins, faisant deux blessés. Selon des sources sur place, le nœud du conflit est l'identification de 138 ménages vulnérables qui allaient être appuyés financièrement par le projet «Mera nk'abandi». Parmi ces ménages, seuls 2 ménages des Batwa ont été enregistrés, le reste desdits ménages étant constitué des Hutu, ce qui a fait monter la colère des Imbonerakure Batwa dirigés par le nommé NGENDAKUMANA. Ces Imbonerakure Batwa se sont attaqués aux Imbonerakure Hutu et cette bagarre s'est arrêtée grâce à l'intervention d'un policier, garde du représentant national dudit projet, qui les a séparés en tirant en l'air.

2.1.2. De l'incitation à la justice populaire.

En date du 5 septembre 2018, Béatrice NIYIBARUTA, Administrateur de la commune Cendajuru en province Cankuzo, lors de la réunion mensuelle de sécurité avec les chefs de services et d'ONGs, a appelé la population à tuer toute personne accusée de vol. Selon des sources sur place, cette autorité communale a explicité en rappelant que même les auteurs d'assassinat de Simon BIZIMANA, jeune chrétien de Twinkwavu qui avait refusé de se faire enrôler au référendum constitutionnel ainsi que de celui d'un voleur de vaches sur la même colline, n'ont pas été inquiétés. Selon les mêmes sources, cette autorité l'a dit alors que le responsable du CDS Twinkwavu venait de signaler un vol commis dans son dispensaire. Cette autorité l'a réprimandé en disant qu'il fallait en finir avec le voleur car ils l'ont sauvé en le conduisant au cachot. Les participants à cette réunion lui ont fait savoir qu'ils craignaient d'être poursuivis.

2.1.3. Des attaques des bandes armées.

1- Dans la nuit du 12 au 13 septembre 2018 vers 1 heure du matin, un groupe d'hommes en tenue policière, armés de machettes, de couteaux et de fusils, a attaqué le domicile d'un nommé NIYOKINDI, sur la sous colline Rugenge, colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro. Selon des sources sur place, ces hommes armés ont blessé NIYOKINDI à coup de machette au niveau de la bouche et ils ont poignardé Darlène, sa belle-fille au niveau du dos. Les victimes ont été évacuées par les voisins vers le CDS privé de Mwaro. Le lendemain, NIYOKINDI est rentré chez lui tandis que Darlène a été transférée à l'hôpital de Kibumbu. Selon les mêmes sources, ces personnes armées cherchaient de l'argent reçu par cette famille comme indemnisation de la part de la SOGEA SATOM lors de l'exploitation de la carrière utilisée pour la construction de la route goudronnée Nyakararo-Kibumbu-Gitega.

2- Dans la nuit du 12 au 13 septembre 2018, François NAHIMBONEYE, âgé de 60 ans, a été attaqué et blessé à l'aide d'une machette par des personnes armées non identifiées sur la colline Nyabigina, zone Kiyange, commune Kibago, province Makamba. Selon des sources sur place, il a été admis au CDS Jimbi pour des soins médicaux.

3- En date du 27 septembre 2018, un prénommé Egide, employé à la REGIDESO et habitant le quartier Kinogono, en zone urbaine de Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, a été attaqué par des personnes non identifiées armées de machettes devant son portail, quand il venait d'accompagner un visiteur. Selon des sources sur place, il a fui vers sa maison mais ces gens armés l'ont poursuivi jusqu'à l'intérieur de la parcelle brisant à l'aide d'une grosse pierre les vitres de sa maison. Ils lui ont pris la bague d'alliance. L'identité des auteurs et le mobile de cette attaque sont restés inconnus.

2.1.4. Des armes retrouvées.

En date du 1^{er} septembre 2018, des armes composées de bombes, de lance-roquettes, de cartouches pour fusils de type mitrailleur et kalachnikov, ont été trouvées sur la colline Rusabagi, commune Burambi, province Rumonge. Selon des sources sur place, plus de 400 cartouches de fusil mitrailleur et plus de 200 cartouches pour fusil kalachnikov étaient emballées dans un sac noir. Ces armes ont été trouvées par des militaires en patrouille, selon les mêmes sources.

2.2. Du point de vue politique.

2.2.2. Des marches – manifestations.

En date du 15 septembre 2018, des marches manifestations ont été organisées dans toutes les communes du pays pour s'insurger contre le rapport de la Commission d'Enquête des Nations Unies sur le Burundi, publié en date du 5 septembre 2018.

Le 22 septembre 2018, c'était le tour des organisations de la société civile « caressées » par le pouvoir et des Imbonerakure. Ainsi :

1. En Mairie de Bujumbura, des militants du CNDD-FDD, des administratifs à différents niveaux ainsi que des conducteurs de vélos et de motos pris par force de toutes les communes de la capitale se sont rassemblés au rond-point des Nations Unies, en zone Ngagara pour se diriger vers le centre-ville. La libre circulation des autres usagers de la route a été bloquée pendant tout le temps de cette marche manifestation.

2. En province Karuzi, l'administration provinciale a organisé dans toutes les communes des marches. Les autorités étaient devant des files, puis suivaient les Imbonerakure et des partisans qui scandaient des slogans ternissant l'image de l'ONU, de l'Union Européenne, des leaders burundais des organisations des droits de l'homme en exil et des opposants politiques qu'ils qualifiaient de traîtres.

3. En province Bubanza, les manifestants, avec des branches d'arbres dans les mains, se sont rassemblés au parking des bus de transport qui prennent l'axe Bubanza - Bujumbura. Ils scandaient les slogans comme : « Nous sommes contre le rapport des trois mercenaires des Nations Unies qui ne veulent que ternir l'image du pays et perturber la paix et la sécurité ; les Burundais nous sommes tous derrière Pierre NKURUNZIZA ». Toutes les boutiques et marchés étaient fermés sur ordre de la police et des responsables administratifs à la base. Le mot de circonstance a été prononcé par NIZIGIYIMANA Kadafi, représentant de l'ONELOP au niveau

provincial. Ce dernier n'a fait que reprendre le contenu des slogans qui avaient été lancés par les manifestants.

4. En date 22 septembre 2018, lors d'une marche manifestation en Mairie de Bujumbura organisée par des associations de la société civile proches du pouvoir en collaboration avec la Mairie de Bujumbura, les manifestants ont demandé que le Burundi se retire des Nations Unies: « Nous demandons que le gouvernement se désolidarise et se retire des Nation Unies. Ils emploient des ennemis du pays dont les putschistes et autres organisations de la société civile comme APRODH, FOCODE et la Ligue Iteka qui sont des ennemis de la Nation », a précisé Gérard HAKIZIMANA, président de l'Association FOLUCON qui a parlé au nom des manifestants. Plusieurs autorités burundaises dont des parlementaires élus au CNDD-FDD, le président de ce parti en Mairie de Bujumbura et le Maire de la ville de Bujumbura, Freddy MBONIMPA ont pris part à ces manifestations.

5. En date du 22 septembre 2018, au centre-ville de Kirundo, une marche manifestation des Imbonerakure a été organisée par des membres du parti CNDD-FDD dont le Docteur Jonas, directeur de l'hôpital et Ezéchiel, chef de zone Kirundo ainsi que l'administrateur de la commune Kirundo. Selon des sources sur place, ils scandaient des slogans demandant au Gouvernement de quitter l'ONU. Les mêmes sources indiquent que des mots d'incitation à la haine contre des défenseurs de droits de l'homme en exil ont été entendus.

2.2.3.Des contributions forcées pour les élections de 2020.

1-La présentation d'un reçu de la contribution aux élections de 2020 a été instaurée comme la condition sine qua none pour l'obtention des services administratifs en commune Gahombo, province Kayanza. Le cas le plus éloquent est celui Dorothée RURAKENGEREZA. En date du 18 septembre 2018 quand cette femme de la colline Rukago, est allée réclamer au père biologique la pension alimentaire ainsi que les frais et le matériel scolaire de son fils. Cette femme a été sommée de payer une contribution de 2.000 FBU et de présenter une quittance avant d'être entendue.

2- En date du 25 septembre 2018, Gad NIYUKURI, Gouverneur de la province Makamba a obligé des bouchers du chef-lieu de la commune et province Makamba à payer une somme de 5.000 FBU pour la construction du bureau provincial. Selon des sources sur place, cette autorité les a réunis au stade de Makamba et leur a dit que personne ne sortira sans payer ladite somme. Selon les mêmes sources, ils se sont exécutés pour ne pas s'attirer des ennuis. En outre, la même autorité a réuni des motocyclistes le lendemain à ce même stade en leur exigeant de contribuer à hauteur 5.000 FBU pour ceux qui ont des contrats permanents et 2.000 FBU pour les pigistes.

2.3. Du point de vue judiciaire

Au cours du mois de septembre 2018, les cas de personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des policiers, des administratifs et détenues illégalement ainsi que des personnes enlevées et portées disparues n'ont cessé de se multiplier.

Voici quelques cas illustratifs :

2.3.1. Des personnes arrêtées par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs à la base.

1- En date du 5 septembre 2018, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Daphrose NDAYISENGA, enseignante à l'ECOFO Buhiga III dans la même province, a été arrêtée et conduite au cachot de la zone Buhiga par le chef de zone Buhiga, Phocas SINDARUHUKA. Selon des sources sur place, il l'a accusé d'avoir brûlé un boisement d'eucalyptus d'Evariste NGENDANKAZI situé sur la colline Gitanga de la même commune. Selon les mêmes sources, ces accusations n'étaient qu'un montage en vue de la rançonner, car ce chef de zone ainsi que des policiers lui ont exigé une somme de 200.000 FBU pour sa libération ; chose qu'elle a refusée.

2- En date du 6 septembre 2018, six personnes dont deux infirmiers Emmanuel KABURA et sa femme Jeannine BUKURU du chef-lieu de la commune et province Cankuzo ont été arrêtées et détenues au commissariat de la police par le responsable provincial du SNR à Cankuzo. Selon des sources sur place, les victimes étaient soupçonnées de tenir une réunion sans autorisation; ce qu'elles n'ont cessé de nier. Elles ont été relaxées le 10 septembre 2018.

3- En date du 12 septembre 2018 matin, Dieudonné NDAYISABE, de la colline Ruvumera dans la zone Muyange, commune Nyanza-Lac, province Makamba, élève au Lycée Notre Dame du Rosaire, a été arrêté par des policiers lorsqu'il se rendait à l'école. Selon des sources sur place, cet élève a été accusé de détention illégale d'armes et a été conduit au cachot communal de la police à Nyanza-Lac. Selon les mêmes sources, c'est son voisin avec qui sa famille a un différend foncier qui a fait un montage auprès de la police. Il a été libéré le lendemain sur témoignage de ses voisins et des enseignants de son école.

4- En date du 13 septembre 2018, vers 20 heures, Lazare MANIRAMBONA âgé de 65 ans, a été arrêté par des Imbonerakure sur la colline Jimbi, commune Kibago, province Makamba. Selon des sources sur place, il a été accusé de rendre visite à une veuve. Il a été conduit au cachot du commissariat de police de Kibago et sa famille n'a cessé de dénoncer un montage vu que le nom de la veuve n'a pas été révélé.

5- En date du 14 septembre 2018 matin, en zone Cibitoke, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, des policiers ont arrêté 16 personnes lors d'une fouille perquisition et du contrôle des cahiers de ménages entre la 60^{ème} et la 124^{ème} parcelle c'est – à – dire de la 6^{ème} à la 7^{ème} avenue de la même zone. Selon des sources sur place, ces personnes ont été relaxées en cours de chemin moyennant une rançon dont le montant n'a pas été révélé.

6- En date du 18 septembre 2018, sur la colline Buzirasazi, zone Buzirasazi, commune Murwi, province Cibitoke, Nicolas MUNEZERO, âgé de 25 ans, motard et membre du parti FNL, aile d'Agathon RWASA, a été arrêté par des Imbonerakure de cette colline puis conduit à la position de police de Buzirasazi. Selon des sources sur place, il a été accusé par ces Imbonerakure d'avoir transporté un rebelle qui se dirigeait vers la forêt de la Kibira en commune Bukinanyana.

7- En date du 19 septembre 2018, Dieudonné KIGINGI et un prénommé Lambert, tous motards ont été arrêtés par le commissaire communal en complicité avec Hassan NIBOGORA, représentant de l'Association des Motards du Burundi (AMOTABU) à Nyanza-Lac.

Selon des sources sur place, ces deux motards demandaient au responsable de leur association la situation bancaire et se sont vus embarqués par le commissaire communal de la police. Samuel NDAYISHIMIYE, accusé de collecter de l'argent pour assister ses collègues a été, lui aussi arrêté, le même jour. Lambert, membre du CNDD-FDD a été relâché le même jour tandis que Samuel NDAYISHIMIYE et Dieudonné KIGINGI sont restés au cachot du commissariat communal de police à Nyanza-Lac.

8- En date du 19 septembre 2018 vers 13 heures, sur la colline Rubira, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, 9 personnes toutes membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA dont 3 femmes et 6 hommes qui sont Claudine KWIZERIMANA, Evelyne HARERIMANA, Claudine VUMIRIYA, Dieudonné MVUYEKURE, Chadrack MANIRAMBONA, Venuste NDUWAYO, Etienne MINANI, Audredi NDACAYIZIGIYE et Fabien BIGIRIMANA, ont été arrêtés par des Imbonerakure et des administratifs en complicité avec des policiers pour être conduits au cachot du poste de police de la commune Mpanda. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de tenir une réunion illégale ; ce que les accusés n'ont cessé de nier. En date du 21 septembre 2018 vers 12 heures, ces inculpés ont été transférés vers le cachot du commissariat provincial de police à Bubanza sous le dossier numéro 15149/NDAM pour atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat. Selon les mêmes sources, 8 personnes ont été transférées à la prison de Bubanza après avoir été interrogées au parquet et Chadrack MANIRAMBONA, âgé de 16 ans est resté au cachot du commissariat provincial de police à Bubanza.

9- En date du 20 septembre 2018, Sylvain HAVUGIYAREMYE et le prénommé Balthazar, tous membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA, de la colline Kivuzo, zone et commune Nyabihanga en province Mwaro ont été arrêtés par Adrien NTUNZWENIMANA, Administrateur de la commune Nyabihanga et Venant NDABABISE, représentant du parti CNDD-FDD dans la même commune. Selon des sources sur place, Sylvain HAVUGIYAREMYE est passé à côté de l'administrateur assis avec ce représentant du parti CNDD- FDD dans un cabaret appelé chez Thomas à Nyabihanga. Sylvain HAVUGIYAREMYE et Balthazar ont été accusés du non-respect aux autorités communales. Dans l'après-midi du 22 septembre 2018, Balthazar a été relâché mais Sylvain est resté au cachot communal de Nyabihanga.

10- En date du 21 septembre 2018, Sandrine KWIZERA, âgée de 20 ans, membre du parti CNDD-FDD, native de la colline Kabere, commune Mabayi et Violette NIZIGIYIMANA, âgée de 22 ans ont été arrêtées dans un bistrot par des Imbonerakure au chef-lieu de la province Cibitoke.

Selon des sources sur place, Violette NIZIGIYIMANA avait refusé de coucher avec BUCUMI, chef des Imbonerakure et Sandrine a été accusée d'avoir prodigué des conseils à Violette afin de ne pas coucher avec BUCUMI. Selon les mêmes sources, elles ont été conduites au cachot du poste de police à Cibitoke.

11- En date du 23 septembre 2018 vers 15 heures, sur la colline Nyabibuye, commune Rango, province Kayanza, Didace HABIMANA, membre du parti MSD, a été arrêté et détenu au cachot de cette commune par deux Imbonerakure Gédéon et Joachim. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir fait partie d'une rébellion lorsqu'il était au Rwanda. Il était rentré au pays au mois de mars 2018.

12- En date du 24 septembre 2018, le nommé NDIKURIYO de la colline Nyaburumba, zone, commune et province Makamba, a été arrêté et conduit au cachot du poste de police par 2 Imbonerakure, Claude et Eric. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir fabriqué des briques sans autorisation des autorités communales.

13- En date du 25 septembre 2018, sur la colline Buhoro, zone Gatobo, commune Gashikanwa, province Ngozi, Pascal GIRUKWISHAKA et le prénommé Ézéchiel, tous membres du parti FNL d'Agathon RWASA, ont été arrêtés par un groupe de 12 Imbonerakure dirigés par le chef collinaire et le responsable collinaire du CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ces derniers les ont séquestrés et les ont d'abord détenus à l'ECOFO Buhoro II. Ils les accusaient d'avoir voté « Non » au référendum constitutionnel. Selon les mêmes sources, ils les ont ensuite conduits dans la matinée du 26 septembre 2018 au cachot du poste de police de la commune Gashikanwa.

14- En date du 27 septembre 2018, à Nyamirambo en commune Matongo, province Kayanza, Alexis HACIMANA surnommé Nduwi, membre du parti MSD et enseignant au Lycée communal de Matongo a été arrêté par le chef du poste de police dans la commune Matongo sur l'ordre de Mathieu BAZIRA, l'adjoint du responsable provincial du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ils l'ont fait sortir d'un bus lorsqu'il se rendait à Bujumbura pour visiter sa famille. Après son arrestation, il a été détenu au cachot du poste de police de la commune Matongo. Selon les mêmes sources, il a été accusé de collaborer avec des groupes armés.

15- En date du 27 septembre 2018, au centre Bandaga en commune Matongo, province Kayanza, Elie NSABIMANA, membre du parti RANAC a été arrêté par le chef de poste de police de la commune Matongo accompagné par des policiers et des Imbonerakure sur l'ordre de Mathieu BAZIRA, adjoint du responsable provincial du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, il se rendait au service à l'ECOFO Ryakabamba II. Selon les mêmes sources, il a été conduit au cachot du SNR à Kayanza.

16- En date du 28 septembre 2018, un prénommé Christophe de la colline Nyakararo, zone Mushikamo, commune Rutegama, province Muramvya, a été arrêté et détenu au cachot du poste de police de la commune par Vivine NDAYAMBAJE, administrateur de cette même commune. Selon des sources sur place, la victime n'a pas été interrogée pour être informée du motif de son arrestation.

2.3.2. Des personnes enlevées puis portées disparues.

1- Depuis le 4 septembre 2018, Denis NTAMUBANO, conducteur de taxi moto en commune et province Muyinga et originaire de la colline Kwibuye, zone et commune Muyinga, a été enlevé par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, il est allé en commune Butihinda de la même province après un appel téléphonique d'un client qui lui demandait de lui amener du riz et il n'est jamais rentré. Il est porté disparu.

2- Un enfant de 8 ans prénommé Viateur de la colline Masama, zone Rugwiza, commune Nyabikere, province Karuzi est introuvable depuis le 11 septembre 2018. Selon des sources sur place, un homme du nom de NTAWUSIGUMWANSI s'est rendu chez les parents de cet enfant, accompagné du chef de dix ménages et leur a annoncé que leur enfant a été appréhendé en train de voler des manioc dans son champ et que l'enfant a fui, puis les parents ont été obligés de payer 20.000 FBU pour que le dossier soit clôturé. Ils ont payé cet argent croyant que l'enfant allait revenir mais ils ne l'ont pas vu. Ils ont cherché partout et ne l'ont pas retrouvé. Selon les mêmes sources, les parents ont porté l'affaire à l'administration communale mais NTAWUSIGUMWANSI n'a pas été inquiété et aucune enquête n'a été diligentée.

3- Jean Claude HABİYAKARE alias Kibaju, militaire du camp Ngagara, commune Ntawangwa, Bujumbura Mairie et exerçant son travail à l'Etat-major des Forces Armées Burundaises, a été enlevé dans l'après – midi du 17 septembre 2018. Selon des sources sur place, il a été enlevé avec sa moto de retour de son service par des personnes non identifiées. Selon les mêmes sources, son frère avait été enlevé en date du 8 septembre 2018. Selon les mêmes sources, les auteurs de cet enlèvement n'ont pas été identifiés.

4- En date du 17 septembre 2018, sur la colline Gaharawe, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, Jean-Paul NDUWAYO, fils de BARABONERANA et MUKARUKUNDO, originaire de la colline Mukenke, commune Bwambarangwe, province Kirundo, a été enlevé par le prénommé Salvator, responsable du SNR en province Bujumbura Rurale. Selon des sources sur place, Jean-Paul NDUWAYO a été embarqué dans un véhicule à vitres teintées de type Hilux, sans immatriculation, vers une destination inconnue.

5- En date du 20 septembre 2018 vers 12 heures, Jean Claude NSABIMANA, déclarant en douanes et agent immobilier, a été arrêté par 3 personnes en tenue policière à bord d'un véhicule civil.. Selon des témoins sur place, Jean Claude NSABIMANA conduisait lorsque le véhicule lui a coupé la priorité aux environs de son bureau situé près de la présidence de la République. Selon nos sources, Jean Claude NSABIMANA serait poursuivi pour une affaire de

fusil retrouvé dans une résidence qu'il gère en zone Kinindo, commune Muha en Mairie de Bujumbura. Sa famille a affirmé ne pas connaître où le leur a été conduit. Deux mois avant, Jean Claude NSABIMANA avait été arrêté par les agents du SNR et avait été retenu toute une journée avant d'être relâché.

6- En date du 21 septembre 2018, au parking des bus de transport Ngozi – Bujumbura Mairie, 8 voyageurs non identifiés ont été arrêtés et enlevés par un Imbonerakure de grande renommée, le nommé MANWANGARI qui collabore avec le Service National des Renseignements dans cette province. Selon des sources sur place, toutes ces personnes ont directement été embarquées dans véhicule de marque Toyota, Type Probox vers une destination inconnue. Précisons que MANWANGARI est originaire de la colline Gitasi en commune Mwumba en province Ngozi. Selon les mêmes sources, cette arrestation illégale suivie d'un enlèvement a eu lieu en présence des policiers et les administratifs locaux.

7- En date du 21 septembre 2018 vers 16 heures, à la 13^{ème} transversale, sur la colline et zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, Emmanuel NDUWIMANA, âgé de 26 ans, fils de MVUYEKURE et SIBOMANA, originaire de la colline Kansenga, commune Buganda, province Cibitoke, membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA a été enlevé par Jean-Népomuscène DUSENGUMUREMYI, responsable des Imbonerakure en commune Mutimbuzi, en complicité avec le responsable du parti CNDD-FDD sur la colline Maramvya, 13^{ème} transversale et un Imbonerakure nommé Darius NTAMAVUKIRO. Selon des sources sur place, Emmanuel NDUWIMANA a été embarqué dans un véhicule de type Prado appartenant à Jean-Népomuscène DUSENGUMUREMYI avant d'être conduit vers une destination inconnue. Selon les mêmes sources, les amis de la victime et sa famille ont cherché le leur dans les cachots du poste de police de la zone Maramvya, zone Rubirizi, au cachot du SNR au quartier 10 Ngagara et au cachot du SNR tout près de la cathédrale Regina Mundi, mais en vain.

Bref, au moins 53 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement la plus part de fois, dans des cachots clandestins et au SNR. De plus, au moins 7 personnes ont été enlevées et/ou portées disparues tout au long du mois de septembre 2018.

2.4. Du point de vue social.

En province Makamba, les pots de vins sont à la une et ils sont imposés et collectés par le Gouverneur de cette province, Gad NIYUKURI. En effet, plusieurs organisations œuvrant dans cette province dénoncent le sabotage de leurs activités par des mesures hostiles au développement de l'employé et de l'employeur. D'après des responsables des associations, ONG et entreprises, le Gouverneur Gad NIYUKURI poserait ces actes dans l'objectif de recevoir des pots de vin. C'est dans ce cadre que plusieurs organisations sont vues menacées à plusieurs reprises de mesure de suspension de leurs activités, accusées d'avoir un bilan négatif dans leurs réalisations. Revirement aussitôt après : selon nos sources, ces organisations ont vite été

acclamées par cette autorité provinciale dans les réunions publiques ; elle venaient de satisfaire le Gouverneur après lui avoir versé des pots de vin.

Dans le même but, les propriétaires de cabarets sont aussi menacés par le même Gouverneur. Ce dernier fait irruption dans des bistrots accompagné de policiers et malmène les clients, a confié un des propriétaires des buvettes. Et d'ajouter que les clients sont même tabassés par ce Gouverneur. Le lendemain, le propriétaire de ce cabaret est convoqué et des mesures de fermeture de sa maison de vente des boissons sont prises sans tarder. La réouverture est conditionnée par le paiement des pots de vin suivant les moyens de ce commerçant.

En ce qui concerne les droits des employés, ils ont, eux – aussi, bafoués par ce même gouverneur sans scrupules dans le but de satisfaire ses intérêts. Ainsi, les employés n'ont pas le droit de changer de service en province Makamba. Le cas le plus récent est celui de 2 enseignants qui se sont vus interdits de travailler dans des écoles où ils ont été retenus après un test de sélection. Selon un représentant légal d'une de ces écoles, cette autorité provinciale serait à la solde de certains responsables d'écoles qui malmènent leurs personnels et les empêchent de travailler ailleurs où ils pourraient être mieux payés. De même, plusieurs personnes dont un cadre d'une ONG internationale ont été interdites de travailler dans la province Makamba par le même gouverneur, confié des témoins. Ils ajoutent qu'il aurait le dernier mot quant aux procédures d'embauche de nouveaux travailleurs dans la province Makamba.

Au cours de ce mois de septembre 2018, un climat de suspicion des personnes qui pratiqueraient la sorcellerie a régné au sein des habitants de certaines collines des communes Rugazi, Mpanda et Bubanza. Selon des sources sur place, des tracts de menaces de mort à l'encontre des personnes présumées sorcières ont été retrouvés dans différentes localités des communes ci-haut citées avec des listes de ces personnes.

Les mêmes sources indiquent qu'en moins de 2 mois, 6 personnes ont été retrouvées mortes au chef-lieu de la seule commune de Rugazi. Quelques habitants disent que des conflits fonciers seraient à l'origine de ces suspicions qui vont jusqu'aux assassinats.

3. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DES PERSONNES.

3.1. Présentation générale

Les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées n'ont cessé d'être enregistrées dans plusieurs localités du pays. Des corps sans vie ont surtout été retrouvés dans des cours d'eaux, dans les buissons et dans des coins cachés.

Les cas de justice populaire et la vendetta ont également été identifiés dans plusieurs coins du pays. Les cas de cadavres sont surtout attribués, par la population, aux Imbonerakure et les agents du SNR qui commettent inlassablement des violations des droits humains sans qu'ils ne soient intimités.

Voici certains cas :

1- En date du 1^{er} septembre 2018, sur la colline de Kagoma en commune Nyamurenza en province Ngozi, André RWAZANYINGATA a succombé à ses blessures après l'explosion d'une grenade dans la nuit du 31 Août au 1^{er} septembre 2018. Son épouse a été grièvement blessée. Selon des sources locales, l'engin a été lancé par des hommes non identifiés à travers une fenêtre de la chambre à coucher.

2- Dans la nuit du 2 au 3 septembre 2018, sur la colline et zone Baziro, commune Gitobe, province Kirundo, le couple de MIBURO et MINANI a été assassiné à coups de machette par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, ils étaient accusés de sorcellerie dans leur voisinage. Parmi les voisins, un homme et une femme ont été arrêtés et détenus au poste communal de police pour des raisons d'enquête.

3- En date du 3 septembre 2018, le corps sans vie de Régis NIYUNGEKO a été découvert en état de décomposition dans un buisson de la colline Gasanda en commune et province Ruyigi. La victime était un gardien de vache et originaire de la colline de Rukaragata de la même commune.

D'après une source locale, la victime était avec son collègue de la colline de Rutimbura lorsqu'ils sont tombés dans les mains de deux Imbonerakure qui gardaient les champs de pomme de terre du chef du quartier de Gasanda. Accusés de vouloir voler, ils ont été battus à l'aide de gourdins. Le collègue de Régis est parvenu à s'échapper avec les blessures sur les bras. La famille de Régis a cherché le leur main en vain. Elle s'est présentée chez l'OPJ pour annoncer sa disparition, mais une fausse information a été communiquée que Régis NIYUNGEKO a échappé et qu'il est actuellement dans le camp des réfugiés en Tanzanie. Selon la même source, des femmes qui cherchaient du bois de chauffage sont alors tombées sur un corps sans vie, nu et en état de décomposition

4- En date du 3 septembre 2018, sur la colline Nyanji de la zone Rusengo en commune et province Ruyigi, une personne non identifiée a été retrouvée sans vie et décapitée. Selon des sources sur place, ce cadavre était en état de décomposition.

5- Le soir du 5 septembre 2018 vers 19 heures, BPC Raymond HAKIZIMANA, Chef de poste de police de Kivumu, commune Mugamba, province Bururi, a été tué fusillé dans un bar appelé « Isanganiro » de la même localité et son collègue APC Gaspard BARIKORE a été blessé à la jambe. Selon des sources sur place, ce chef de poste de police était à la tête de 4 autres policiers venus en intervention au centre Isanganiro (à 1 km de la position), alertés par une personne de cette localité. Cette dernière venait de dénoncer la torture qui était en train d'être pratiquée par 6 personnes en tenues civiles et armées de fusils (3 militaires œuvrant à Muyange dans la même commune et 3 Imbonerakure) contre les personnes qui partageaient un verre. Arrivés sur les lieux pour intervention, le chef du poste de police a été fusillé par un de ces malfaiteurs et il est mort sur place. Selon les mêmes sources, ces bourreaux étaient venus au centre Isanganiro à bord d'un véhicule de marque Toyota (type Probox), disant qu'ils étaient à la recherche d'une personne qui détenait illégalement un fusil et ont intimé l'ordre à toute personne trouvée sur place de se coucher par terre. Selon les mêmes sources, cette barbarie a été un coup préparé par ces militaires et Imbonerakure envoyés par Lieutenant-Colonel Dismas SINDAYE surnommé Gafuni pour tuer les policiers de la position Kivumu qui s'opposent quelques fois contre certains cas d'arrestations illégales faites par ces militaires. Les sources policières ont indiqué qu'une erreur de communication serait à l'origine de cet incident.

6- Dans l'après-midi du 6 septembre 2018, Emile BANYIYEZAKO de la composante sociale Twa, âgé de 38 ans, a été tué à coups de machette sur la colline Kavumu, commune Nyabihanga, province Mwaro. Selon des sources sur place, une bagarre est à l'origine de ce meurtre.

Quant à cette bagarre, elle a été due à un conflit foncier entre deux familles de la même composante sociale. Selon les mêmes sources, 2 autres personnes de la même composante ont été blessées.

7- En date du 7 septembre 2018, le prénommé Pontien (commerçant de vaches) a succombé à ses blessures à l'hôpital de Kibuye en province Gitega à la suite des coups de poignards subis de la part des personnes armées non identifiées. Selon des sources sur place, en rentrant chez lui, il avait été attaqué au couteau en date du 3 septembre 2018 sur la colline Kivoma, commune Gitanga, province Rutana. D'après les mêmes sources, des présumés auteurs du crime ont été arrêtés et gardés au cachot du commissariat communal de Rutana pour question d'enquête.

8- En date du 10 septembre 2018 vers le matin, un corps sans vie d'un prénommé Lameck, a été retrouvé sur la sous-colline Gatoke, colline Ceru, zone Kayero, commune Mpinga-Kayove, province Rutana. Selon des sources sur place, Lameck est mort poignardé au niveau de la tête, la veille. Les raisons et les présumés auteurs de ce crime n'ont pas été identifiés.

9- Dans l'après – midi du 10 septembre 2018, sur la colline Gitwenge en commune Gisagara en province Cankuzo, Lazard NTIBAGIRIRWA, âgé de plus de 50 ans et son fils Thierry NIYONIZEYE, 14 ans (élève en 9^{ème} année), ont été tués par des personnes non identifiées. L'épouse de NTIBAGIRIRWA a été grièvement blessée. Selon l'administration locale, ils seraient victimes de conflits fonciers.

10- En date du 11 septembre 2018 vers le matin, deux corps sans vie d'Adidja NDUWIMANA, (âgée d'au moins 30 ans) et son enfant de 7 mois ont été retrouvés sur la colline Mparambo I, commune Rugombo, province Cibitoke. Selon des sources sur place, ces deux cadavres étaient à l'intérieur du restaurant de cette dame situé à l'endroit communément appelé « Kukabasazi ». Selon les mêmes sources, 2 personnes ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquête.

11- En date du 12 septembre 2018 vers le matin, un corps sans vie de Marc GAHUNGU a été retrouvé dans les marais de la colline Migera, zone Muyange, commune Nyabihanga, province Mwaro. Selon des sources sur place, le matin du 11 septembre 2018, Marc GAHUNGU était allé au centre Mbogora. Selon les mêmes sources, les signes sur le corps montraient qu'il avait été tué à coups de gourdins. Les auteurs et le motif de son assassinat n'ont pas été identifiés.

12- En dates du 13 et 14 septembre 2018, sur la colline Nyenzi, commune Gitobe, province Kirundo, 3 corps sans vie des motards enlevés à Muyinga ont été découverts par la police après les enquêtes. Selon des sources sur place, les cadavres de JUMA Barnabé reconnu par le biais de son badge, enlevé le 30 juillet 2017, celui de Denis HABARUGIRA (20 ans), enlevé le 30 août 2018 aux environs de 10h35 avec sa moto neuve et celui de Déogratias MANIRAMBONA qui avait disparu le 10 mai 2018 ont été retrouvés enterrés dans une bananeraie de Samuel HATUNGIMANA, âgé de 36 ans, à quelques mètres de sa maison. Selon les mêmes sources, Samuel HATUNGIMANA qui avait été libéré de la prison de Ngozi en 2013 par la grâce présidentielle après sa condamnation suite au meurtre, est maintenant détenu avec 6 autres personnes dont Déo NDACAYISABA, natif de la commune Gashoho en province Muyinga. Il achète les motos volées de la même manière. Il a été arrêté à Bambo en province Kirundo. Il s'agit aussi de Thierry KWIZERIMANA, âgé de 20 ans, natif de la colline Nyenzi, commune Gitobe, province Kirundo ; NSHIMIRIMANA- Ndibanje, Samson NZIGAMWANAYO, âgé de 20 ans, natif de la colline Nyenzi, commune Gitobe, province de Kirundo, Ange Diella NIYUHIRE, âgée de 20 ans, épouse de l'autre présumé auteur dans le dossier et Elias KWIZERA natif de la commune Gitobe, province Kirundo.

13- En date du 14 septembre 2018, sur la colline Rweza, commune et province Gitega, 2 corps sans vie d'une femme et de son enfant ont été retrouvés dans la rivière Ruyironza. Selon des sources sur place, les 2 corps étaient en décomposition et n'ont pas été identifiés. L'administration en collaboration avec la police de la protection civile ont directement procédé à l'inhumation de ces corps.

14- Dans la nuit du 15 septembre 2018 vers 21 heures, en zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, des hommes armés non identifiés ont mené une attaque contre le poste frontalier de Gatumba. Selon le Procureur Général de la République, Sylvestre NYANDWI, l'attaque a fait un mort du côté de ces hommes armés et un blessé du côté des policiers.

15- En date du 16 septembre 2018, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié a été retrouvé dans un caniveau, emballé dans un sac, au quartier 10, zone urbaine de Ngagara, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, la victime présentait des blessures sur son corps.

Sur nos images : le corps sans vie dans le caniveau et après en être sorti et étalé sur le sol humide.



16- En date du 17 septembre 2018 vers 1 heure du matin, sur la colline Mahwa en commune Ryansoro, province Gitega, une vieille dame prénommée Céline, âgée de 84 ans, a été égorgée par des personnes non identifiées. Le lendemain, une personne a été arrêtée pour des raisons d'enquête.

17- Dans la nuit du 18 au 19 septembre 2018, sur la colline Buyumpu en zone Rugazi en commune Kabarore de la province Kayanza, un ménage a été attaqué par des personnes armées non identifiées. A ce moment, le chef du ménage Daniel NGENDAKUMANA (représentant des Imbonerakure dans cette zone) et son épouse ont été sauvagement tués. Selon des sources sur place, ces malfaiteurs ont pénétré dans la maison et ont fusillé ce couple, puis ont coupé la tête du chef de ménage et l'ont emportée. Cette tête n'a pas été retrouvée.

18- En date du 19 septembre 2018, un enfant âgé de 6 ans a été retrouvé mort dans une flaque d'eau au quartier Kanyenkoko, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, le chef de quartier a indiqué que cet enfant est mort par noyade.

19- En date du 20 septembre 2018, un jeune homme d'environ 25 ans de la famille MUKUNGUGU, a été retrouvé mort dans sa maison, sur la sous-colline Gitsiro, colline Gisoro, zone Rusengo, commune et province Ruyigi. Selon des sources sur place, des personnes non

identifiées ont défoncé la fenêtre de sa maison avant de le tuer. Selon les mêmes sources, le cou du défunt était enveloppé d'une moustiquaire.

20- En date du 20 septembre 2018 vers 19 heures, sur la colline Maramvya, zone Nyaruhinda, commune Gitaramuka, province Karuzi, Pascal MACUMI âgé de 65 ans, a été battu à mort par ses voisins. Selon des sources sur place, Pascal MACUMI venait de blesser grièvement son neveu Pacifique MIZERO, âgé de 31 ans, à l'aide d'un couteau lors d'une bagarre due au conflit foncier. Les mêmes sources ont indiqué que des voisins sont venus secourir Pacifique et se sont fait justice.

La victime a rendu l'âme à l'hôpital de Buhiga. Selon l'administration locale, les auteurs du crime ont été identifiés mais restent introuvables.

21- Dans la matinée du 21 septembre 2018 matin, Fabien HAKIZIMANA (âgé de 42 ans), résidant à Kanama, colline Shari I, zone, commune et province Bubanza, fils de Fidèle alias Comité, a été découvert sans vie dans la rivière Kidahwe qui traverse le centre-ville de la commune et province Bubanza. Selon des sources sur place, le cadavre portait des blessures au niveau de la tête. Selon les mêmes sources, Fabien HAKIZIMANA est rentré vers 23 heures et il venait d'un cabaret appartenant au prénommé Mamert où il partageait un verre avec son frère.

22- Le soir du 21 septembre 2018, sur la colline Mubaragazi en commune Mutumba en province Karuzi, Yvette KWIZERA, élève en 5^{ème} année primaire, a succombé à ses blessures après avoir été battue par son père. L'écolière a été blessée par son père Oswald NGENDAKUMANA qui l'accusait d'avoir quitté la maison sans autorisation.

23- En date du 22 septembre 2018 vers 18 heures, un corps sans vie d'un nouveau-né de sexe masculin, a été retrouvé dans un sac en plastique, sur la sous-colline Kamabuye, colline Bwoga, zone Gitega-Rurale en commune et province Gitega. Selon des sources sur place, les circonstances de la mort du bébé n'ont pas été identifiées.

24- En date du 24 septembre 2018 vers minuit, sur la sous-colline Rugaga, colline et zone Gakungu, commune Giharo, province Rutana, Marcelline NTAHONGENDERA a été assassinée et son mari Fabien NTAHIZANIYE ligoté par un groupe d'hommes armés. Selon des sources sur place, ces derniers ont écrasé la tête de cette femme à l'aide d'un objet dont on ignore la nature. Selon les mêmes sources, le mari de la victime a été arrêté et mis au cachot du poste de la police de Giharo pour enquête. Les auteurs et la raison de cet assassinat n'ont pas été identifiés.

25- En date du 24 septembre 2018, dans la nuit, Immaculée NANKWAHAFI, âgée de 50 ans, a été tuée par son mari à leur domicile sur la colline Bikingi, commune Gitaramuka, province Karuzi. Selon des sources sur place, l'auteur du crime a été arrêté et détenu au cachot de la police de la même commune.

26- En date du 24 septembre 2018, vers 20 heures sur la colline Bikinga, zone Ntunda, commune Gitaramuka, province Karuzi, le corps sans vie de la prénommée Pélagie a été retrouvé au bord de la route aux environs de 500 mètres de sa maison. Selon des sources sur place, le corps présentait des blessures sur le cou. C'est Côme, son mari (âgé de 60 ans) qui a appelé ses voisins, leur disant qu'il venait de retrouver sa femme morte.

Selon les mêmes sources, la victime et son mari s'étaient disputés violemment dans un cabaret de cette colline, le même jour et ils étaient rentrés ensemble. Côme a été arrêté par la police et conduit au cachot de la commune Gitaramuka pour des raisons d'enquête.

27- Le soir du 24 septembre 2018, sur la colline Rushimabarimyi de la commune Mugina en province Cibitoke, un enfant d'une année et demie a été tué dans une attaque à la grenade menée par des personnes non identifiées et trois autres personnes dont ses parents ont été blessés.

28- Dans la nuit du 24 au 25 septembre 2018, sur la colline Ruziba en commune Mugina en province Cibitoke, Berthe NTIBANYIHA âgée de 45 ans et membre du parti CNDD-FDD a été tuée étranglée par des personnes non identifiées. Les administratifs à la base affirment que cette femme a été soupçonnée de pratiquer la sorcellerie. L'administration communale précise qu'une personne présumée auteur du crime a été arrêtée. Elle rappelle à la population de faire des rondes nocturnes et de signaler à temps tout mouvement suspect de personnes.

29- En date du 26 septembre 2018, sur la sous-colline Nyagatovu, colline Rango, zone Buziracanda, commune Ndava, province Mwaro, une veuve prénommée Christine alias Digna a été retrouvée morte pendue dans sa maison.

30- En date du 26 septembre 2018, sur la colline Nyamakarabo, commune Mugina, province Cibitoke, Japhet MPAWENAYO, âgé de 68 ans, a été tué dans une attaque à la grenade perpétrée à son domicile. Selon des sources sur place, des personnes non identifiées ont lancé une grenade à travers une fenêtre de sa maison. Selon les mêmes sources, Japhet MPAWENAYO était accusé de sorcellerie par ses voisins.

31- Dans la nuit du 26 au 27 septembre 2018 vers 20 heures, sur la colline Sampeke, zone Bigina, commune Kayogoro, province Makamba, un prénommé Edouard, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA a été tué poignardé et sa maison incendiée par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, des mobiles politiques sont la cause dudit crime.

32- En date du 30 septembre 2018 vers 16 heures, sur la colline Bugwana, zone Ntunda, commune Gitaramuka, province Karuzi, Eric BIMENYIMANA a tué, à coups de couteau, Valérie NDINZEMENSHI, une femme de 50 ans et sa petite fille Odette IRANKUNDA, âgée de 6 mois, blessant aussi le père de cette fillette nommé BIVUGIRE.

Selon des sources sur place, Eric BIMENYIMANA s'est introduit chez eux et a trouvé cette femme en train de bercer sa petite fille et les a poignardés. Il a, par après, appelé au téléphone BIVUGIRE, le père d'Odette lui disant de venir recevoir une somme de 67.000 FBU qu'il lui devait. A son arrivée, BIVUGIRE a voulu entrer dans la chambre pour prendre un cahier dans lequel il avait mentionné cette dette, et le criminel l'a attaqué avec son couteau le blessant au niveau du dos et du bas-ventre. Selon les mêmes sources, les voisins sont intervenus et ont évacué la victime vers l'hôpital Buhiga. Le meurtrier a failli être lynché par la population n'eut été l'intervention de la police qui a tiré en l'air et l'a conduit au cachot de la commune.

Bref, au moins 39 personnes ont été tuées et 46 autres ont été blessées tout au long du mois de septembre 2018 comme le montre le tableau ci - dessous. Notons que la majorité des personnes blessées ont été tabassées par des Imbonerakure et sont des membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA ou de la coalition « Amizero y'Abarundi ». C'est pour cela que la plupart des auteurs des assassinats et des traitements inhumains, cruels et dégradants sont des civils dont la majeure partie est constituée par des Imbonerakure.

3.2. De la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs : tableau synthèse.

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civiles		Groupes armés		Non Identifiés		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	1	2
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	1
Bururi	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	2	1
Cibitoke	0	0	0	0	2	0	1	3	2	0	5	3
Gitega	0	0	0	0	0	1	0	0	4	0	4	1
Karusi	0	0	0	0	6	5	0	0	0	0	6	5
Kayanza	0	0	0	0	0	4	2	0	0	0	2	4
Kirundo	0	0	0	1	3	1	0	0	2	0	5	2
Makamba	0	0	0	0	1	4	0	1	0	0	1	5
Muramvya	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Muyinga	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Mwaro	0	0	0	0	1	2	0	2	2	0	3	4
Ngozi	0	0	0	0	0	9	0	0	1	1	1	10
Rumonge	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Rutana	0	0	0	0	0	2	2	1	0	0	2	3
Ruyigi	0	0	0	0	1	1	0	0	2	0	3	1
Total	1	1	0	2	15	32	6	9	17	2	39	46

4. DES CAS DE TORTURE ET DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois de septembre 2018, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants n'ont cessé de se multiplier ici et là dans le pays. Au moins 27 cas ont été identifiés.

Quant aux victimes, comme évoqué plus haut, ils sont surtout des membres des partis de l'opposition surtout le FNL aile d'Agathon RWASA ou de la coalition « Amizero y'Abarundi » ainsi que toutes autres personnes présumés avoir voté contre le référendum constitutionnel du 17 mai 2018 ou qui ne veulent pas adhérer au parti au pouvoir, le CNDD/FDD. Ces actes se commettent au vu et au su de tout le monde, de jour ou de nuit et cela, presque quotidiennement par les Imbonerakure, dans des cachots clandestins ainsi qu'au SNR.

Voici quelques cas emblématiques:

1- En date du 3 septembre 2018, OPC₁ Innocent ZIMIYABANDI, commissaire de l'environnement en province Ngozi et originaire de la province Kirundo a infligé des traitements inhumains, cruels et dégradants à un certain MINANI, employé du cabaret de Thomas NTIBARIYUMWE sis au quartier Swahili en province Kirundo. Selon des sources sur place, il l'a tabassé et blessé au niveau de la tête, à l'aide de son pistolet. Les mêmes sources ont indiqué que ce commissaire a frappé le personnel et les clients qui se trouvaient dans ce cabaret. Les mêmes sources ont ajouté que le personnel du cabaret avait refusé de lui servir de la bière car il ne paie jamais ses consommations. La victime a été conduite dans un centre de santé pour des soins.

2- En date du 4 septembre 2018, au quartier Rupfunda, commune et province Kirundo, Pierre UHAGAZE, OPJ et ex-FAB en retraite, a été tabassé par des Imbonerakure en patrouille conduits par Thierry MWITENDE, originaire de la commune Ntega et directeur du Lycée Budahunga en commune Bwambarangwe de la même province. Selon des sources sur place, Pierre UHAGAZE a croisé ces Imbonerakure en rentrant d'un cabaret. Ils l'ont arrêté et l'ont tabassé l'accusant d'avoir voulu se venger contre les assassins de sa mère, Constance KAGORORA, assassinée pendant la crise de 1988, en conduisant des militaires chez le père de Thierry MWITENDE pour le tuer. Selon les mêmes sources, le père de Thierry MWITENDE avait pu s'échapper de justesse.

3- En date du 7 septembre 2018, sur la colline Gitaro, commune Kiremba, province Ngozi, Evariste MANIRAKIZA, conseiller collinaire, Marie Rose UWIZEYIMANA et Claver MIBURO, tous membres du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA ainsi que Bosco MIBURO, frère d'Evariste ont subi des traitements inhumains, cruels et dégradants leur infligé par des Imbonerakure des collines Gitaro, Kiremba, Musanga, Migerera, Gahororo et Gatwaro, dirigés par Angelo NSABIMBONA, représentant des Imbonerakure à Gitaro et son adjoint Gervais KARENZO. Selon des sources sur place, les 4 personnes ont été accusées d'enseigner l'idéologie du parti FNL d'Agathon RWASA aux habitants de la localité. Selon les mêmes sources, le représentant collinaire des Imbonerakure a agi sous les ordres de Grégoire NSANZAMAHORO, représentant communal des Imbonerakure ainsi que le nommé SEBIGO, représentant communal du parti CNDD-FDD.

4- En date du 8 septembre 2018, sur la colline Gipfuvya, commune Rango, province Kayanza, Philémon NDAYISABA, membre du parti politique d'opposition MSD a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants de la part des Imbonerakure. Il a été frappé à la tête à l'aide d'une bouteille de bière vide par GIHIRWE, un Imbonerakure accompagné par NGEZE. Selon des sources sur place, ils l'accusaient de ne pas adhérer au parti CNDD-FDD. Il est allé se faire soigner au CDS de Gasenyi de la même commune. Selon les mêmes sources, les auteurs n'ont pas été inquiétés.

5- En date du 9 septembre 2018, vers 12 heures, sur la colline Rugoma, commune Butaganzwa, province Kayanza, Jean Marie NDUWIMANA, membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA a été poignardé au niveau des côtes par six Imbonerakure (Rémy KUBWAYO, Martin CISHAHAYO, Claver NSHIMIRIMANA, Basile KWIZERA, Laurent NIYONZIMA et Romuald NZOYISABA). Selon des sources sur place, il avait refusé de donner une contribution que ces Imbonerakure collectaient pour le parti CNDD-FDD. Il avait été conduit dans un endroit inconnu et plus tard, il a été retrouvé dans une maison abandonnée sur cette colline, le même jour, vers 17 heures. Il a été hospitalisé à Musema.

6- En date du 12 septembre 2018, sur la colline Nyabigina, zone Kabonga, commune Nyanza-Lac, province Makamba, Célestin MISIGARO et une femme, tous fidèles de l'Eglise Evangélique des Amis du quartier Burambira dans la même commune ont été arrêtés, battus et mis au cachot du poste de police de Nyabigina par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, un Imbonerakure, époux de cette femme les a accusés de troubler l'ordre public et de diffuser des messages de révolte dans la communauté. Selon les mêmes sources, cette femme avait fui cet Imbonerakure à cause du harcèlement sexuel de ce dernier sur sa fille. Ils ont été libérés le lendemain après que le pasteur de leur église ait intervenu.

7- En date du 12 septembre 2018 vers 15 heures, deux femmes Médiatrice et Espérance, toutes enceintes et commerçantes du chef-lieu de la commune Musongati, province Rutana ont été tabassées par Raphaël MBONINYIBUKA, le comptable communal. Selon des sources sur place, une des victimes a donné naissance à un prématuré suite aux coups reçus. Les mêmes sources ont ajouté qu'il les a accusées de dépasser l'heure de fermeture du marché.

8- Dans la nuit du 14 septembre 2018 vers 22 heures, sur colline Nyarunazi, zone et commune Rutegama, province Muramvya, Innocent RUBERINTWARI a été arrêté dans un bar situé sur cette colline, menotté, tabassé et puis conduit au cachot par Léonidas NZOYIHIKI, chef de poste de police de la localité. Selon des sources sur place, la victime était venue la veille dans le partage foncier en famille. Selon les mêmes sources, il a été libéré le matin du 15 septembre 2018 après avoir donné une somme de 26.000 FBU au même policier. La victime avait deux téléphones et un seul lui a été remis sans carte SIM.

9- En date du 17 septembre 2018, sur la sous-colline Ruvumu, colline Rukiga, zone Mugaruro, commune Gishubi en province Gitega, une femme enceinte prénommée Bernadette a été tabassée publiquement par un Imbonerakure jusqu'à faire une fausse couche. Selon des

sources sur place, cet Imbonerakure a reproché à cette femme de la colline Mikore dans la même zone de vendre des boissons sur la colline Rukiha sans autorisation des Imbonerakure.

10- En date du 18 septembre 2018 vers 20 heures, sur la colline Rusengo, zone et commune Gashikanwa, province Ngozi, Ferdinand MINANI, Désiré NIYONSABA et BAZIRA, tous de la même colline et membres du parti d'opposition FNL, aile d'Agathon RWASA, ont été arrêtés puis torturés par des Imbonerakure dont Elie NTAKIRUTIMANA et François NIYOKINDI dirigés par leur représentant collinaire Daniel PFAKWISEKA et le chef de colline Gervais NAHIMANA. Selon des sources sur place, ces barbaries commises par des Imbonerakure ont eu lieu une semaine après une sensibilisation des Imbonerakure sur toutes les collines, organisée par Simon NDUWIMANA, représentant communal du parti CNDD-FDD qui les appelait à traquer et chasser tous les opposants.

11- En date du 21 septembre 2018, en zone Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie, Léonce NDAYIKUNDA, sous-officier de l'armée burundaise du Camp Base, a été tabassé par des Imbonerakure lorsqu'il était allé voir une femme qui habite sur la 2^{ème} avenue de cette même zone qui lui devait de l'argent. Selon des sources sur place, dès son arrivée, la femme a alerté les Imbonerakure des alentours qui se sont rués sur le militaire et l'ont battu. Selon les mêmes sources, Léonce NDAYIKUNDA a été sauvé par d'autres militaires du camp Muha.

12- En date du 22 septembre 2018 vers 23 heures, sur la colline Gikungere, commune Butaganzwa, province Kayanza, Jean Bosco HARERIMANA, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, a été tabassé par 5 Imbonerakure dirigés par Xavier CISHAHAYO. Il était accusé de n'avoir pas contribué pour les élections de 2020.

13- En date du 22 septembre 2018 vers 21 heures, sur la colline Karehe, commune Rango, province Kayanza, Richard NDAGIJIMANA, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, a été tabassé à son domicile, par des Imbonerakure dont Adrien BUKURU et Totor sur ordre de Deus BUBAHIMANA, représentant communal du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ils sont allés chez lui, l'ont fait sortir de la maison par force avant de le tabasser, ont déchiré ses vêtements et sa cuisse droite a été traumatisée. Selon les mêmes sources, ils sont partis avec lui avant de le relâcher par la suite. Ces Imbonerakure l'accusaient de ne pas adhérer au parti CNDD-FDD et lui ont chipé une somme de 100.000 FBU. Il est allé se faire soigner au CDS Karehe.

14- En date du 25 septembre 2018 vers 17 heures, Charles Mpapi, retraité ex FAB, a subi des traitements inhumains de la part de 2 Imbonerakure à son cabaret sis à la colline Rubimba, zone et commune Kibago, province Makamba. Selon des sources sur place, ils l'ont accusé d'avoir refusé de donner une contribution pour les élections de 2020. Selon les mêmes sources, cette victime leur a dit qu'elle ne pouvait pas payer deux fois car il avait laissé son reçu à la maison.

15- En date du 27 septembre 2018, au chef-lieu de la commune et province Bubanza, Salvator NTAKARUSHO, habitant de la colline Shari a été arrêté, tabassé et mis au cachot du commissariat provincial de la police par des policiers sur l'injonction d'un pasteur de cette

localité. Selon des sources sur place, Salvator NTAKARUSHO est propriétaire d'un petit barrage hydroélectrique sur la rivière Nyaburiza. Il a été accusé de s'être opposé à l'irrigation, de force, d'un champ de maïs dudit pasteur avec l'eau de ce barrage. Alors que Salvator NTAKARUSHO venait d'être conduit au commissariat, ce pasteur a mobilisé des Imbonerakure pour qu'ils encerclent la maison de sa victime.

16- Dans la nuit du 27 septembre 2018, sur la colline Nyakibari, commune Marangara, province Ngozi, Révérien MIBURO, originaire de la colline Makaba et Moïse NDUWIMANA de la colline Nyakibari, tous membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA, ont été tabassés et blessés tous au niveau de la tête par des Imbonerakure de cette colline dont le prénommé Jérôme, le surnommé Yoya et l'agronome communal. Selon des sources sur place, les voisins ont demandé secours à l'administrateur communal et à la police, mais personne n'est intervenu dans cette nuit.

Le lendemain matin, des policiers sont venus et ont arrêté les victimes qui ont été conduites, par après, au cachot de la commune Marangara. Selon les mêmes sources, depuis leur arrestation, leurs familles n'ont pas été autorisées de les visiter.

Sans être exhaustif, au moins 26 personnes ont été torturées ou ont subi des traitements inhumains, cruels ou dégradants et, pour la majorité des cas, ces barbaries ont été commises par des Imbonerakure.

5. DES CAS DE VIOL.

Les cas de viol régulièrement recensés à travers différentes localités sont dus en grande partie à la non application stricte de la loi N°1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre, ainsi qu' à la corruption qui gangrène notre pays.

Cela a comme conséquence des cas des règlements à l'amiable souvent orchestrés par les autorités administratives à la base.

Voici quelques cas emblématiques :

1- Du 2 au 4 septembre 2018, sur la colline Canzikiro, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, J.S, âgée de 16 ans, originaire de la colline Kiranda de la même zone et commune, a été violée par Jean de Dieu NIYONZIMA, un Imbonerakure, âgé de 27 ans. Selon des sources sur place, cet Imbonerakure l'a enlevée sur la route lorsqu'elle rentrait chez elle en provenance du chef-lieu de la province et l'a enfermée dans sa maison. Selon les mêmes sources, le forfait a été connu lorsque la victime est allée porter plainte chez l'OPJ de la commune Bugenyuzi. Elle a été conduite à l'hôpital de Karuzi. La police est allée chercher le malfaiteur mais il avait déjà pris le large.

2- En date du 18 septembre 2018, en commune Butihinda, province Muyinga, une femme nommée N., déficiente mentale, a été violée par Audace CIZA, membre du parti CNDD-FDD et enseignant à l'ECOFO Cagizo. Selon des sources sur place, les faits se sont déroulés dans l'une des salles de classe dudit établissement. Selon les mêmes sources, Rénovat RUBERANDINZI, secrétaire communal du parti CNDD-FDD l'a contraint de payer une amende de 500.000 FBU pour échapper à une quelconque poursuite judiciaire. Ce qui fut fait.

3- En date du 28 septembre 2018, sur la colline Kabondo, zone et commune Nyanza-Lac, province Makamba, une nourrice J., d'environ 13 ans, a été violée par un travailleur domestique. Selon des sources sur place, l'auteur du viol a profité de l'absence de ses employeurs pour commettre ce forfait et il a directement pris le large. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Nyanza-Lac pour des soins.

6. CONCLUSION.

Tout au long du mois de septembre 2018, de jour comme de nuit, des violations des droits de l'Homme n'ont cessé d'être enregistrées dans diverses localités de notre pays : au moins 39 personnes ont été tuées et 46 autres ont été blessées, 53 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement la plus part de fois, dans des cachots clandestins, 7 personnes ont été enlevées et/ou portées disparues. A celles - là, s'ajoutent des personnes qui ont subi des actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants qui se comptent à plus de 26 personnes.

Le phénomène de cadavres n'a cessé de se manifester dans plusieurs localités du pays et aucune enquête n'a été diligentée pour identifier les auteurs. La justice populaire et les actes de vendetta deviennent de plus en plus inquiétants et se répandent progressivement dans tout le pays sous l'incitation, des fois, des autorités locales. La plupart des personnes qui subissent ces châtiments sont celles accusées de sorcellerie. Les auteurs présumés de ces atrocités sont surtout, selon la population, des Imbonerakure, des agents du SNR et ces derniers agissent souvent de connivence avec certains administratifs.

Face à cette situation inquiétante, l'APRODH lance encore une fois un cri d'alarme à l'endroit des autorités de ce pays afin qu'elles prennent des mesures appropriées pour stopper ces violations flagrantes des droits humains avant qu'il ne soit trop tard. Il faudrait que des enquêtes rapides et concluantes soient faites pour identifier les auteurs des assassinats et autres violations des droits humains et les punir conformément à la loi.

Nous recommandons également que les Imbonerakure soient encadrés par les responsables du parti CNDD/FDD afin qu'ils redeviennent des citoyens qui donnent la place qu'il faut au respect des droits humains.

La police est garante de la sécurité dans le pays. Pour cela, elle devrait endosser la responsabilité des actes de violation des droits humains qui se commettent dans le pays. Enfin, il ne sert à rien de passer des week-end à mobiliser la population des communes pour manifester contre les rapports des experts des Organisations nationales et internationales de défense des droits humains. Il convient plutôt de démontrer le contraire des allégations contenues dans ces rapports par des preuves d'un changement radical dans la gestion des actes et comportements répréhensibles des corps de police, des Imbonerakure et des agents du SNR qui ne cessent d'être dénoncés dans lesdits rapports.

Pour cela, les acteurs de secteur judiciaire sont les premiers interpellés. Asseoir une justice impartiale et réprimer le mal d'où qu'il vienne reste la voie obligée de protection des droits de tout citoyen et de garantir la sérénité et la paix intérieure indispensables à l'épanouissement de tout un chacun.

FIN *** FIN ***** FIN**